

Délibération DEL-B-2023-093

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (24) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoirs (1) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU

Absents (2) : Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 22-11-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAGOGUEE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de la Poterie à MAULÉON : acquisition de foncier sis Les Marchais

VU les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs par laquelle le Conseil a délégué au Bureau en matière de Gestion des biens immobiliers et espaces publics toutes cessions et acquisitions de biens immobiliers inférieurs à 209 000 € ;

Considérant la correspondance entre Monsieur Jacques BREGEON et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Plusieurs projets d'implantations sont aujourd'hui identifiés sur la zone d'activités de la Poterie à Mauléon.

Aussi, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, souhaitant anticiper les besoins fonciers sur cette ZAE a-t-elle entamé des discussions avec les propriétaires.

Dans ce contexte sur le secteur de Mauléon des négociations ont été engagées entre la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et Monsieur BREGEON afin d'acquérir auprès de ce dernier le foncier zoné à vocation économique au PLUI.

Monsieur Jacques BREGEON est propriétaire de parcelles de terrain situées à proximité immédiate de la zone d'activités de la Poterie à Mauléon.

L'ensemble du foncier concerné représente une superficie de 15,94 hectares dont 3,05 hectares zonés à vocation économique (zonage 1AUxb au PLUI – secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour l'accueil des activités économiques de bureaux, d'artisanats, de commerces, d'entrepôts et d'industries) et 12,89 hectares zonés à vocation agricole (zonage A au PLUI).

Le foncier zoné à vocation économique est situé à proximité immédiate de la ZAE de la Poterie.

Monsieur BREGEON a donné son accord pour une cession de ce foncier sous réserve que la collectivité se porte acquéreur de l'ensemble du foncier dont il est propriétaire soit près de 16 hectares.

Un accord a été trouvé entre les deux parties en juin 2023 concernant les modalités et conditions d'acquisition par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du foncier.

Ces parcelles de terrain représentent une réserve foncière stratégique en vue d'une future extension de la ZAE de la poterie.

Il est à noter que le foncier objet de la présente a été donné à bail à ferme pour neuf années consécutives à Monsieur Louis-Marie IOUX, exploitant agricole (25, La Petite Pelaine – 79700 MAULEON), depuis le 1^{er} décembre 1988 (renouvellement automatique à son terme).

MODALITES ET CONDITIONS D'ACQUISITION DES PARCELLES CONCERNEES :

CADASTRE ET SURFACE :

Section	N°	Adresse	Surface
ZL	044	La Jarrie	525 m ²
ZL	048	La Jarrie	2 412 m ²
AS	016	Les Marchais	2 270 m ²
AS	015	Les Marchais	2 210 m ²
AS	004	Les Marchais	1 830 m ²
AS	001	Les Marchais	19 110 m ²
AS	133	Les Marchais	16 071 m ²
AS	007	Les Marchais	8 050 m ²
AS	008	Les Marchais	4 230 m ²
ZM	011	Les Marchais	28 420 m ²
AS	012	Les Marchais	20 620 m ²
AS	134	Les Marchais	301 m ²
AS	136	Les Marchais	14 627 m ²
AS	021	Les Marchais	2 279 m ²
AS	022	Les Marchais	13 250 m ²
ZL	013	La Petite Pelaine	7 276 m ²
ZL	012	La Jarrie	15 894 m ²
Emprise totale			159 375 m²

PRIX D'ACQUISITION :

60 000 € net vendeur

CONDITIONS PARTICULIERES :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le bureau communautaire est invité à :

- **valider les modalités et conditions d'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais auprès de Monsieur Jacques BREGEON des parcelles cadastrées ZL 44, ZL 48, AS 16, AS 15, AS 4, AS 1, AS 133, AS 7, AS 8, ZM 11, AS 12, AS 134, AS 136, AS 21, AS 22, ZL 13, ZL 12 sises zone d'activités de la Poterie à Mauléon ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Annexe « Zones Economique »s ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **30 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **30 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

